NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET COMMUNAL

SOMMAIRE

- Introduction
- Les éléments de contexte
  - Contexte national
  - Contexte local
- Les priorités du budget 2020
- Résultat de clôture
- La section de fonctionnement
  - Recettes de fonctionnement
  - Dépenses de fonctionnement
- Effectifs et charges de personnel
- La section d'investissement
  - Recettes d'investissement
  - Dépenses d'investissement
- Epargne brute et épargne nette
  - La dette
  - Niveau d'endettement
  - Capacité de désendettement
- Taux d'imposition
- Principaux ratios

INTRODUCTION

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

Le résultat de clôture 2020 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISE 2020	3 754 543,67	4 588 952,98	834 409,31
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019		136 787,18	136 787,18
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	3 754 543,67	4 725 740,16	**971 196,49**
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**	**RESULTAT**
REALISE 2020	2 537 462,56	2 506 275,15	-31 187,41
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019		1 735 624,75	1 735 624,75
RESTES A REALISER 2020	1 135 295,72	178 417,60	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020			**1 704 437,34**
RESULTAT CUMULE	7 427 301,95	9 146 057,66	

LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Contexte national :

La loi de finances 2021table sur une prévision de croissance de +6%, un ***déficit public à 8,5%*** *du PIB (après 11,3% en 2020) et une* ***dette publique à 122,4%*** *du PIB (après 119,8% en 2020).*

Le plan d'urgence économique de 45 milliards d'€ voté en mars pour soutenir l'économie et l'emploi a été étendu à hauteur de 110 milliards d'€.

Les mesures en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale
Afin de prévenir les licenciements économiques, 11 milliards d'euros sont consacrés au dispositif existant de ***chômage partiel*** *et pour l'activité partielle de longue durée (APLD).*

Dans le plan de relance, 4 milliards d'euros sont fléchés vers ***les jeunes*** *et leur entrée dans la vie professionnelle (augmentation du nombre de formations qualifiantes, embauches en alternance soutenues...). Des crédits d'urgence ont aussi été débloqués (garantie jeunes et bourses).*

Pour les plus précaires, des financements sont prévus pour aider les associations de lutte contre la pauvreté. À l'initiative du Sénat, la disposition exceptionnelle adoptée dans ***la deuxième loi de finances rectificative du 25 avril 2020****, qui porte à 1 000 euros la limite de versements retenus dans le cadre du dispositif Coluche, est prolongé d'un an.*

Enfin, la baisse des impôts des ménages se poursuit : en 2021, les 20% des ménages les plus aisés vont voir leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers. En 2023, la taxe d'habitation doit être supprimée pour tous les ménages.

Les mesures concernant les collectivités locales

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros.

Contexte local :

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL)
La commune de St Mathieu de Tréviers fait partie de la CCGPSL qui regroupe 36 communes et atteint en 2020 50.006 habitants. Le compte administratif de la CCGPSL n'a pas encore été voté.

La commune de Saint Mathieu de Tréviers :
La population de la commune en 2020 est de 4 883 habitants (source INSEE) soit + 42 habitants par rapport à 2019.

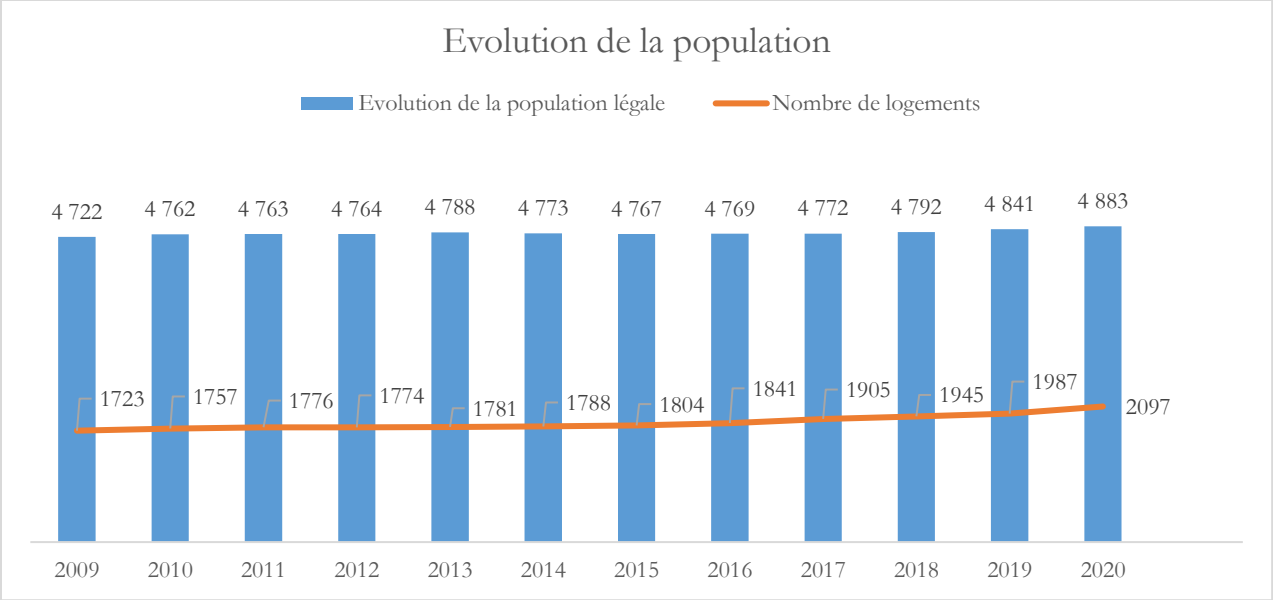

Les logements ont été estimés en fonction des permis de construire déposés.

REALISATION DES PRIORITES DU BUDGET 2020

En fonctionnement :

- Renforcement du budget du CCAS avec l'achat de masques pour la population et l'accroissement du budget d'aide aux familles.
- Aide exceptionnelle de 60.000 € à destination des associations pour dédommager toutes les familles Tréviésoises qui n'ont pas pu bénéficier des activités durant le confinement.
- Instauration d'une réduction de 50% du prix du repas scolaire pour les familles qui relèvent de la tranche A, modification de la tarification par tranches de revenus afin de favoriser les tranches les plus faibles.
- Contractualisation de nouveaux marchés publics qui permettent de faire travailler plus d'entreprises et de prestataires locaux (espaces verts, électricité, plomberie, voirie, travaux de bâtiments).
- Renforcement des mesures sanitaires pour assurer la sécurité des usagers.

En investissement :

- Privilégier les chantiers afin de faire travailler le plus possible les entreprises locales (réhabilitation de l'atelier services techniques, des écoles, du mazet enfants et de l'école de musique).
- La priorité a été donnée aux travaux des infrastructures communales afin de contribuer à la sécurité des Tréviésois et des usagers.
- Engagement des travaux pour créer un espace de coworking pour permettre de développer et sécuriser le travail à distance.
- Mise en œuvre de la procédure d'acquisition de foncier pour les Halles gourmandes pour développer les circuits courts.
- Réflexion sur les parcours de promenade pour développer les activités douces de sport pour tous.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Le résultat de l'exercice 2020 en fonctionnement est positif. En 2020, les dépenses à caractère général sont diminution (-5.48%) par rapport à 2019.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à 4 576 393,84 €, et enregistrent une baisse de -4% par rapport à 2019.

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement sont conformes aux prévisions avec une amélioration qui permet d'atteindre un taux de réalisation de 110.38%.

Les principaux types de recettes de la commune en 2020 sont :

- Les recettes encaissées au titres des prestations fournies à la population.
- Les produits des impôts locaux fixés par les taux annuels fournis par l'Etat, les dotations, l'attribution de compensation versée par la CCGPSL.
- Les loyers des immeubles communaux.

Chapitre	Réalisé 2019	BP + DM 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2019/2020
013 - Atténuations de charges	128 775,17	72 425,00	27 564,95	-101 210,22
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	391 366,15	286 976,00	317 035,03	-74 331,12
73 - Impôts et taxes	3 314 293,69	3 173 805,00	3 295 830,17	-18 463,52
74 - Dotations, subventions et participations	756 903,05	723 500,00	784 266,06	27 363,01
75 - Autres produits de gestion courante	141 711,24	133 370,00	147 217,35	5 506,11
Total des recettes de gestion	**4 733 049,30**	**4 390 076,00**	**4 571 913,56**	**-161 135,74**
76 - Produits financiers	20,18		11,33	-8,85
77 - Produits exceptionnels	26 168,75	1 000,00	4 468,95	-21 699,80
Total des recettes réelles de fonctionnement	**4 759 238,23**	**4 391 076,00**	**4 576 393,84**	**-182 844,39**
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	12 997,76	16 593,78	12 559,14	-438,62
Total général	**4 772 235,99**	**4 407 669,78**	**4 588 952,98**	**-183 283,01**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

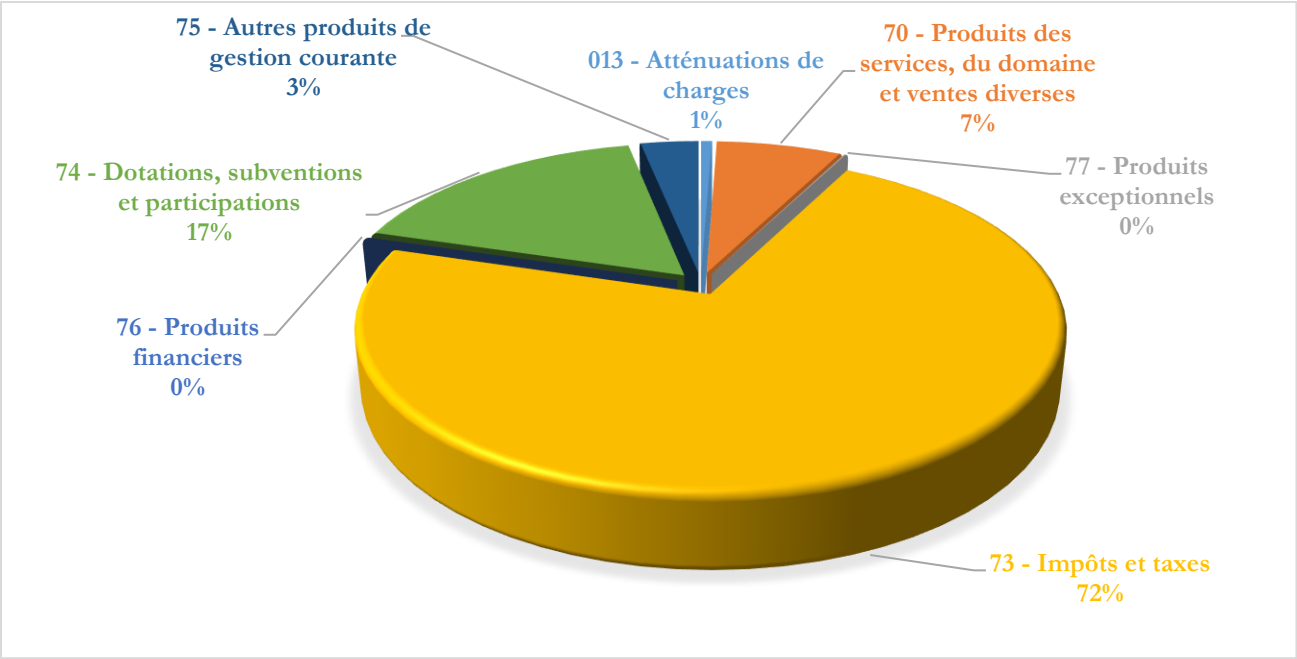

<u>Chapitre 013 - Atténuations de charges :</u> Ce chapitre comprend les remboursements de rémunération et charges du personnel. L'écart constaté entre 2019 et 2020 (- 101 210,22 €) s'explique par une diminution des remboursements d'indemnités journalières et par une recette exceptionnelle en 2019 liée à un remboursement de l'assurance statutaire des agents pour un trop perçu.

<u>Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses :</u> les principales ressources de ce chapitre sont constituées des services périscolaires (restaurants scolaires, ALP et centres de loisirs). D'autres recettes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public ainsi que les concessions dans les cimetières, la mise à disposition du personnel au CCAS et à l'aire d'accueil des gens du voyage.

Ce chapitre est en diminution de -23,45%, ce qui s'explique par la crise sanitaire qui a impacté les recettes liées à la régie du service enfance jeunesse. Le confinement de mars à mai 2020 a entrainé la fermeture des écoles, des ALP, des centres de loisirs et les séjours qui ont dû être annulés.

<u>Chapitre 73 – Impôts et taxes :</u>

Ce chapitre représente 72% des recettes réelles de fonctionnement, il est en diminution de -0,56%, liée à l'encaissement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité pour laquelle suite à un retard de versement en 2019, 6 trimestres ont été encaissés.

Les impôts locaux sont en augmentation du fait de la hausse mécanique des bases déterminées par l'état et ce malgré des taux d'imposition communaux inchangés.

Bases établies par l'Etat (états 1259)	2019	2020	Evol. %
Base de la Taxe d'habitation	6 728 400	7 167 142	6%
Base de la Taxe foncière (bâti)	5 113 467	5 309 606	4%
Base de Taxe foncière (non bâti)	42 915	45 005	5%

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :
Ce chapitre présente une augmentation de +3,49%, les dotations de l'Etat sont quasiment stables, cette hausse s'explique par les prestations CAF, perçues avec une année de décalage, qui sont en augmentation, conséquence d'une fréquentation en hausse et la dotation de l'Etat pour l'achat de masques.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :
Ce chapitre concerne les revenus locatifs. Depuis 2016, la collectivité a fait le choix de mettre en place une politique d'acquisition foncière et de location. Ces recettes sont en constante augmentation et représentent 3% des recettes réelles de fonctionnement :

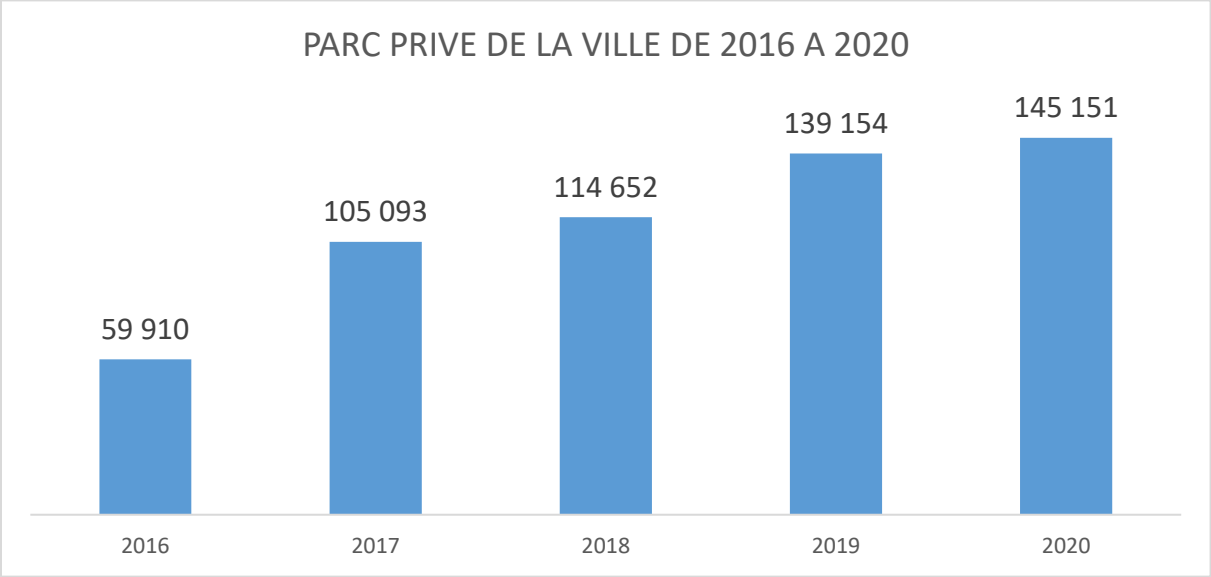

Chapitre 77 – Produits exceptionnels :

Ce chapitre est essentiellement alimenté par des remboursements de sinistres par les assurances.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par les salaires des agents municipaux, l'entretien, la maintenance, la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 219 971,99 € en 2020. Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 90,21%.

Chapitres	Réalisé 2019	BP + DM 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2019/2020
011 - Charges à caractère général	831 051,53	918 162,00	785 500,01	-45 551,52
012 - Charges de personnel	2 047 259,47	2 154 490,00	1 947 708,52	-99 550,95
65 - Autres charges de gestion courante	358 630,24	443 172,00	437 087,58	78 457,34
Total des recettes de gestion	**3 236 941,24**	**3 515 824,00**	**3 170 296,11**	**-66 645,13**
66 - Charges financières	48 931,95	45 781,98	42 866,60	-6 065,35
67 - Charges exceptionnelles	7 725,03	7 850,00	6 809,28	-915,75
Total des recettes réelles de fonctionnement	**3 293 598,22**	**3 569 455,98**	**3 219 971,99**	**-73 626,23**
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	488 630,37	534 571,68	534 571,68	45 941,31
Total général	**3 782 228,59**	**4 104 027,66**	**3 754 543,67**	**-27 684,92**

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

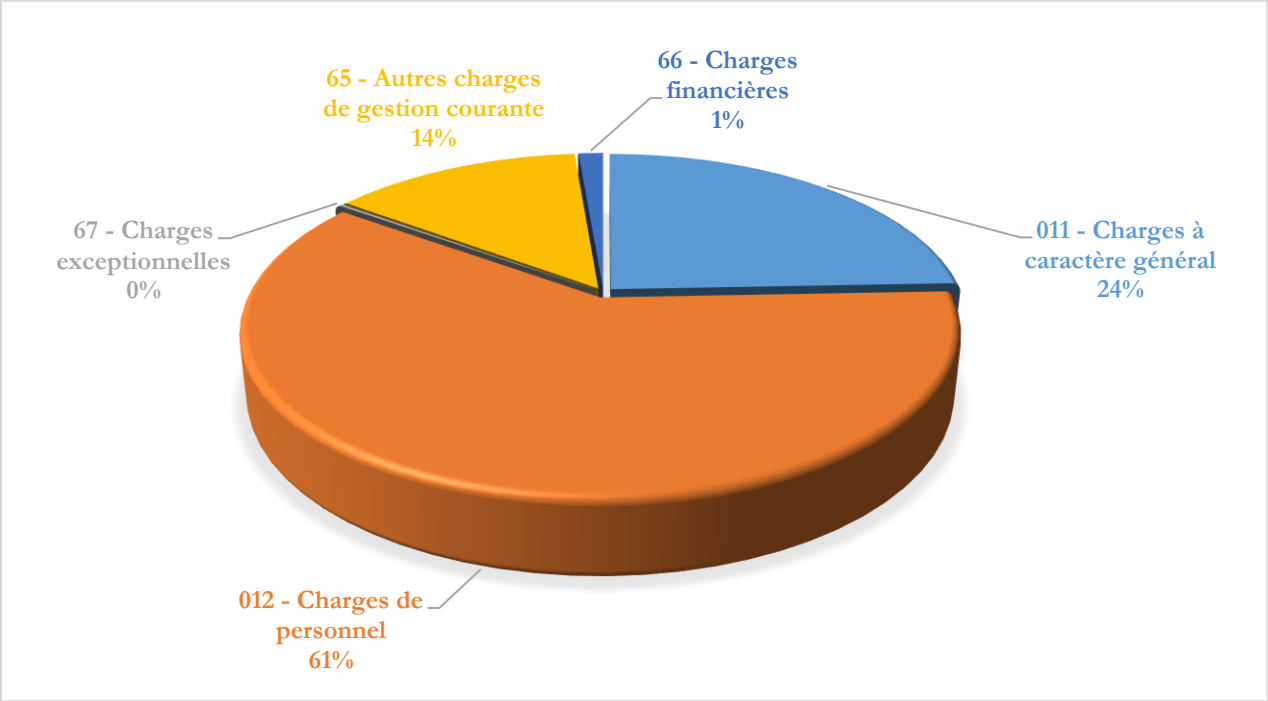

<u>Chapitre 011 – Charges à caractère général :</u>

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, fournitures scolaires, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, fournitures et travaux d'entretien, maintenance des bâtiments, prestations de services dont la restauration scolaire, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurance etc…

Le confinement a engendré une économie de ce chapitre sur les prestations de service et l'entretien des bâtiments communaux, et ce malgré l'augmentation des dépenses de fournitures d'entretien qui ont considérablement augmentées avec la crise sanitaire.

La diminution des fluides, -3,49% de 2019 à 2020, s'explique de façon concomitante entre le confinement et la poursuite des mesures d'économies d'énergie effectuée dans les différents bâtiments communaux.

Le graphe ci-dessous qui représente une rétrospective des dépenses des fluides de 2014 à 2020 fait apparaître une nette diminution de -40% liée au travail effectué sur les recherches d'économies d'énergie.

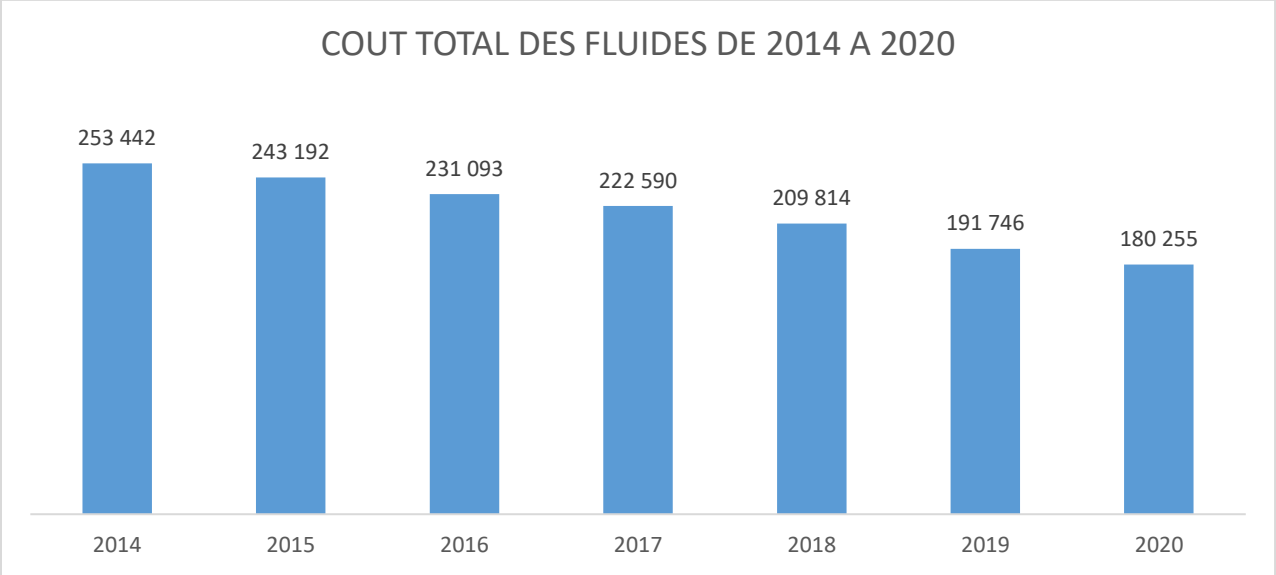

Chapitre 012 – Charges de personnel :

Les dépenses de personnel représentent 61% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.
Ce chapitre est en diminution de -5,11%, qui s'explique pour l'essentiel par des besoins en personnel contractuel moins importants que prévu durant le confinement, le départ d'un agent titulaire en disponibilité et la suppression à titre exceptionnel des cotisations du CNFPT pour les mois de novembre et décembre 2020.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes :

Dans ce chapitre on trouve la contribution versée au service incendie 137 497,10 € (SDIS), les indemnités et les cotisations des élus ainsi que les subventions attribuées aux associations et au CCAS.
La collectivité a fait le choix d'aider les familles et les associations à traverser la crise sanitaire, ce qui explique l'augmentation de ce chapitre +17,85%.

Chapitre 66 – Charges financières :

Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette et affiche une diminution de -14,15%, liée à une dette vieillissante et un désendettement progressif.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Ces dépenses correspondent aux annulations et réductions de titres et notamment en 2020 l'exonération de loyers aux entreprises touchées par la crise sanitaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Réalisé 2019	BP + DM 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2019/2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA et taxe d'aménagement)	327 719,26	432 050,00	475 497,15	147 777,89
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 122 282,51	1 005 490,55	1 000 000,00	-122 282,51
13 - Subventions d'investissement	1 380 654,09	210 077,77	61 173,54	-1 319 480,55
16 - Emprunts et dettes assimilées (cautions)	300 605,53	409 900,00	400 914,18	100 308,65
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	488 630,37	534 571,68	534 571,68	45 941,31
041 - Opérations patrimoniales	636 522,37	39 908,60	34 118,60	-602 403,77
Total général	**4 256 414,13**	**2 631 998,60**	**2 506 275,15**	**-1 750 138,98**

En plus de l'autofinancement, les recettes sont constituées de :

- La taxe d'aménagement et le FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement).
- Les subventions encaissées au titre des travaux auprès des partenaires : CCGPSL, Etat, Département et Région.
- L'emprunt pour un montant de 400.000 € pour contribuer au financement des travaux de réhabilitation du vieux village, des travaux de pluvial et de voirie Cami Del Blagaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Ce sont les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Chapitres	Réalisé 2019	BP + DM 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2019/2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 701,37	1 753,00	1 752,91	-15 948,46
13 - Subventions d'investissement	264 941,00			-264 941,00
16 - Remboursement de la dette	423 240,62	416 891,35	408 545,55	-14 695,07
20/204/21/23 - Opérations d'équipements (projets communaux)	2 482 734,68	4 332 905,92	2 080 486,36	-402 248,32
040 - Opérations d'ordre	12 997,76	16 593,78	12 559,14	-438,62
041 - Opérations patrimoniales	636 522,37	39 908,60	34 118,60	-602 403,77
Total général	**3 838 137,80**	**4 808 052,65**	**2 537 462,56**	**-1 300 675,24**

Répartition des dépenses d'investissement par opérations :

OPERATIONS	Montants
Activités économiques, commerces	65 111
Aménagements urbains et paysagers	637 611
Culture	44 265
Ecole / Jeunesse	198 371
Equipements techniques municipaux	117 639
Extension des Champs Noirs	182 797
Patrimoine et bâtiments	61 722
Participation transfert assainissement	327 360
Requalification quartier Saint Mathieu	420 550
Révision du PLU	3 936
Sécurité	21 124
TOTAL	**2 080 486**

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement reste stable et s'élève à 1 363 231 €.
Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement du capital de la dette s'élève à 956 245 €.
Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements.

LA DETTE

La collectivité continue de mener une politique volontariste et efficace de gestion de sa dette qui a permis de procéder à un désendettement.

Evolution de la dette :

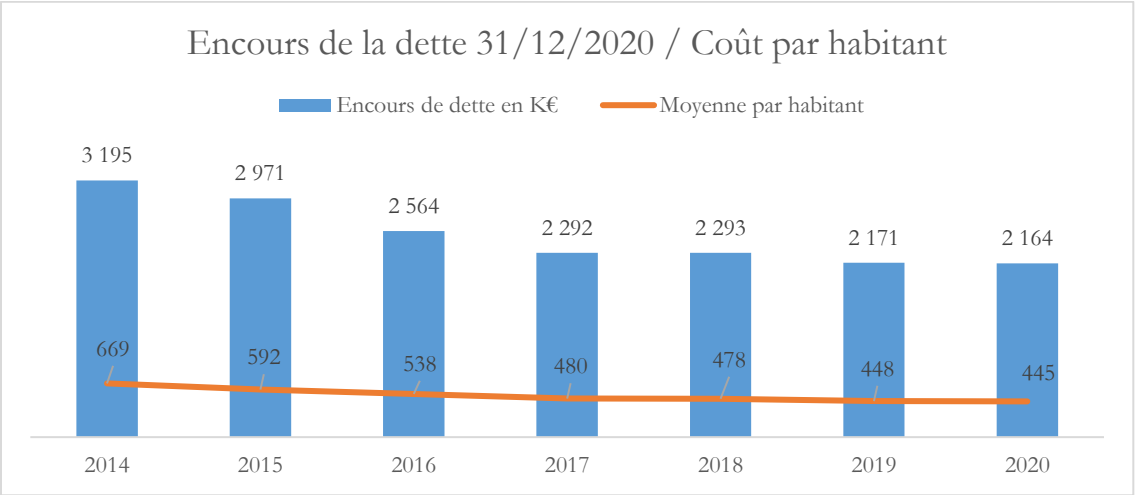

La dette se situe à 445 € par habitant au 31/12/2020, la dernière moyenne connue de la strate approche les 773 € par habitant.

Extinction de la dette :

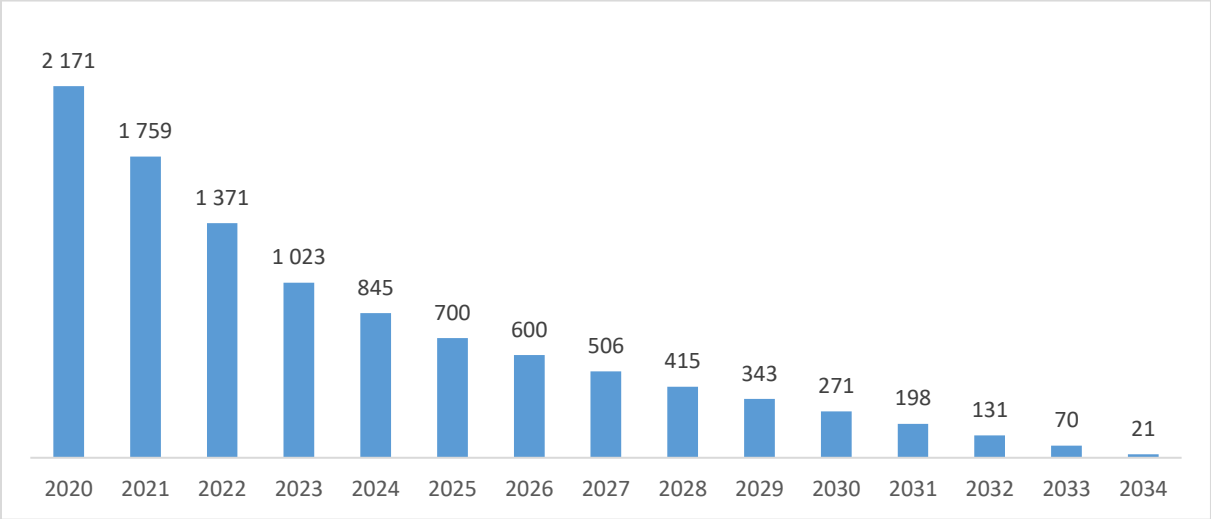

A dette inchangée, la collectivité aura remboursé la totalité de sa dette durant l'année 2034.

Capacité de désendettement :

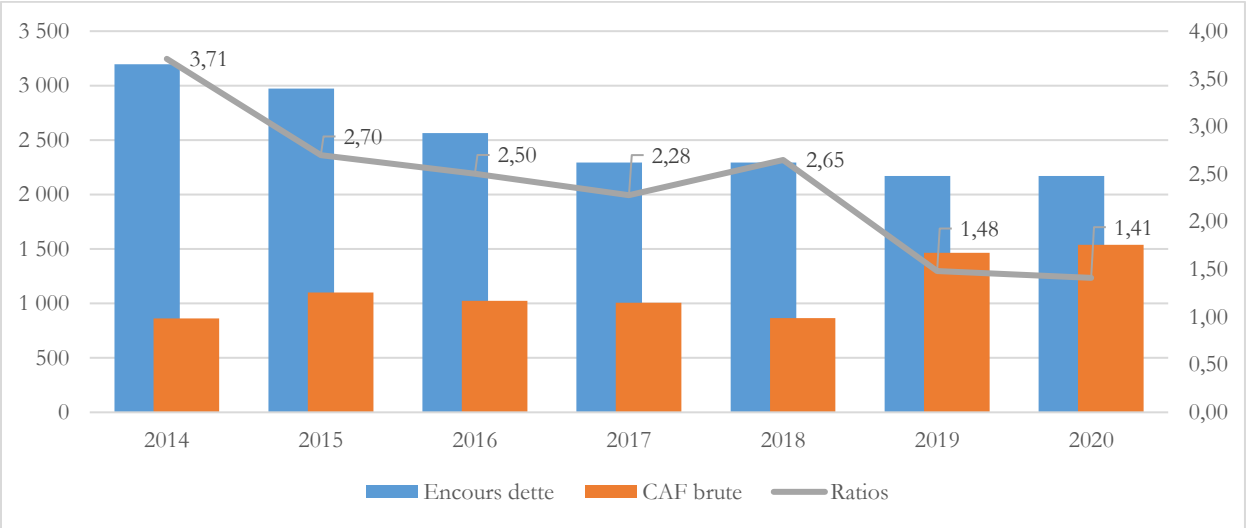

Le ratio de désendettement correspond au nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de son stock de dette via le volume de l'épargne financière brute.

La baisse de l'encours de dette conjuguée à la croissance de l'épargne brute, permet l'amélioration du ratio de désendettement qui devient de plus en plus performant.

Le ratio de la commune se positionne à 1,41 an, soit un niveau nettement inférieur à la capacité de désendettement moyenne des collectivités de même strate qui est de 4,4 années.

TAUX D'IMPOSITION

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
Période 2001 – 2020	15,40	24,64	106,09

PRINCIPAUX RATIOS

Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement sur la population	678,86	839
Produits des impositions directes / Population	508,51	601
Recettes réelles de fonctionnement / Population	983,11	1020
Dépenses d'équipement brut / Population	514,42	262
Encours de la dette / Population	448,37	795
DGF / Population	125,92	161

Le graphe ci-dessous témoigne de la gestion responsable de la collectivité qui lui permet d'effectuer des dépenses d'équipements élevées, alors qu'elle se positionne en dessous de la moyenne nationale de la strate concernant les recettes (DGF, recettes réelles de fonctionnement, produits des impositions directes). Les équipements ont pu être réalisés également grâce à un niveau de la dette et de dépenses réelles de fonctionnement inférieur à celui de la strate.

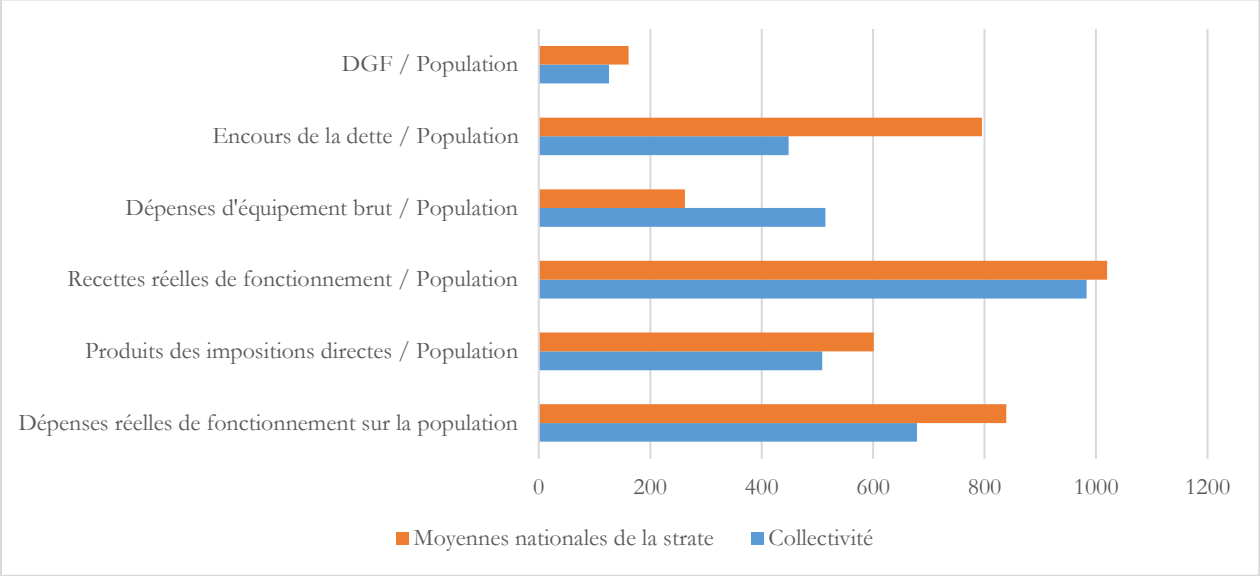

Ces ratios montrent que la collectivité est moins dotée en DGF (dotation Etat) que les communes de même strate. Il est nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour compenser en partie la faiblesse de ces ressources. Le choix a également été porté sur la réduction de la dette.

Ces mesures permettent de dégager un résultat suffisant pour financer les équipements et maintenir un haut niveau d'investissement, largement supérieur à celui de la strate.
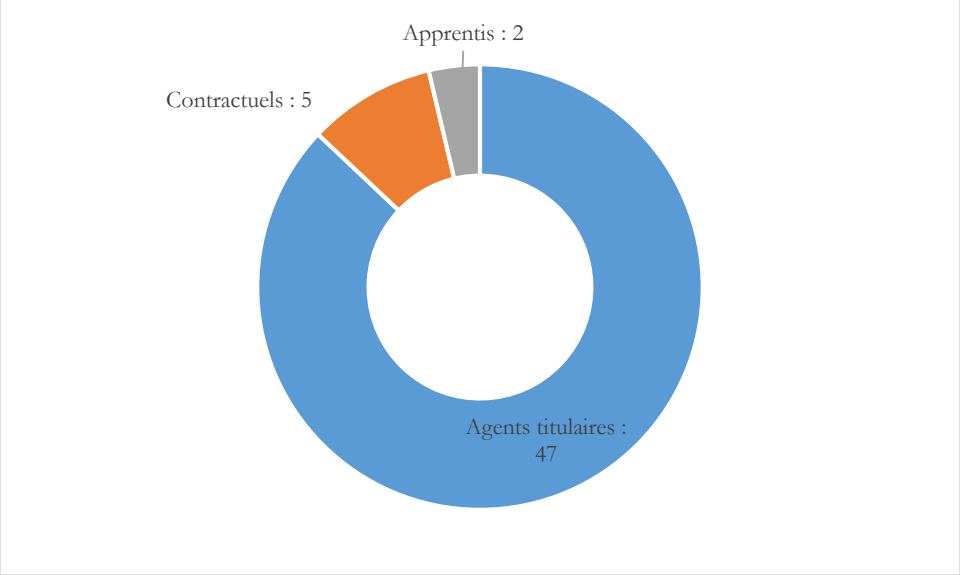
<u>EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE PRESENTS AU 31 DECEMBRE 2020 :</u> 54 agents